

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux Mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CAPON, Maire.

Présents : DUJARRIER Yves - BULARD Catherine – MAHE Christophe – SOYER Jacqueline – SOYER François - CHABIN Sylvie - PONTIER Valérie – ORVAIN Alexandre - MICHEL Axelle.

Charges scolaires association « les p'tits loups » de Morainville année 2018.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « les p'tits loups » de Morainville sollicitant une participation aux frais de fonctionnement pour 1 enfant domicilié dans la commune et qui la fréquente.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désirant laisser libre les parents pour qu'ils mettent leurs enfants à l'école qu'ils souhaitent, accepte de participer au fonctionnement de l'école maternelle « association p'tits loups » de Morainville pour 1 enfant domicilié sur la commune.

Il fixe la participation à 700€ par enfant, ce qui nous fait un total de 700€. Cette somme sera inscrite au BP 2018.

Il autorise le Maire à signer la convention.

Charges scolaires école Sainte Marie de Cormeilles année 2018.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'école Sainte Marie de Cormeilles nous sollicitant une participation aux frais de fonctionnement pour 2 enfants domiciliés dans la commune et qui la fréquente.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désirant laisser libre les parents pour qu'ils mettent leurs enfants à l'école qu'ils souhaitent, accepte de participer au fonctionnement de l'école Sainte Marie de Cormeilles pour 2 enfants domiciliés dans la commune. Il fixe le montant de la participation à 700€ par enfants, ce qui nous fait un total de 1400€. Cette somme sera inscrite au BP 2018.

Charges scolaires école de Cormeilles année 2018.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le montant des charges scolaires pour l'école publique de Cormeilles pour l'année 2018 qui s'élèvent à 862.06€ par enfant.

Nous avons 20 enfants scolarisés à l'école publique, ce qui nous fait un total de 17 241.20€.

A ceci s'ajoute le coût des rythmes scolaires pour 2 697.65€ et notre part aux opérations d'investissement pour un montant de 5 426.33€, ce qui nous fait un total général de 25 365.18€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au fonctionnement de l'école publique de Cormeilles pour 20 enfants domiciliés dans la commune et qui la fréquentent pour 17 241.20€ ainsi qu'aux rythmes scolaires pour 2 697.65€ et aux opérations d'investissement pour 5 426.33€ soit un total de 25 365.18€. Cette somme sera inscrite au BP 2018.

Travaux de couverture.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été décidé lors de précédentes réunions de procéder à la réfection totale de la couverture du petit bâtiment près de la salle communale et des toilettes communales. Il a demandé trois devis :

- Mr MORDANT Christian de Cormeilles qui s'élève à 5 392.15€ TTC pour le petit bâtiment et à 2 205.28€ TTC pour les toilettes.
- SARL DELABARRE Didier d'Épaignes qui s'élève à 7 154.52€ TTC pour le petit bâtiment et à 2 657.28€ TTC pour les toilettes.
- Mr AUBERT Philippe, couvreur à Cormeilles, n'a pas répondu à notre demande de devis. Oûï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la réfection totale des toitures du petit bâtiment près de la salle communale et des toilettes communales et retient les devis de Mr MORDANT Christian de Cormeilles pour les montants de 5 392.15€ TTC et 2 205.28€ TTC. Ces sommes seront inscrites au BP 2018.

Démontage des tombes cimetièrè communal.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été décidé lors de précédentes réunions de procéder à la reprise des tombes dans le cimetière communal suite à la procédure réglementaire effectuée les années précédentes. Il a demandé deux devis :

- EURL PERDRIX de Cormeilles qui s'élève à 4 008€ TTC.
- Pompes funèbres et marbrerie VOIN de Bernay qui s'élève à 2 250€ TTC. Oûï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des tombes dans le cimetière communal et retient le devis des pompes funèbres et marbrerie VOIN de Bernay pour un montant de 2 250€ TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2018.

Entretien des espaces verts de la commune.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a demandé trois devis pour l'entretien des espaces verts de la commune pour les trois ans à venir, ainsi que pour la remise en état du jardin du souvenir au cimetière communal :

- Mr De NOBLET Regnald sollicité n'a pas répondu à notre demande. NB paysage de Cormeilles propose un devis de 1 950€ TTC pour l'entretien des espaces verts et 405.60€ TTC pour la remise en état du jardin du souvenir.
- SARL ORVAIN parcs et jardins de St Sylvestre de Cormeilles propose un devis de 1 451.04€ TTC pour l'entretien des espaces verts et 141.20€ TTC pour la remise en état du jardin du souvenir.
- Oûï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis de la SARL ORVAIN parcs et jardins de St Sylvestre de Cormeilles pour un montant de 1 451.04€ TTC pour l'entretien des espaces verts, ce devis sera valable trois ans et 141.20€ TTC pour la remise en état du jardin du souvenir dans le cimetière communal.